

## Vos démarches

---

### Choisir une formation

---

- Décider de se former quand on a arrêté ses études depuis plusieurs années comporte souvent une part d'inquiétude et de risque. Pour vous accompagner dans cette démarche, nos conseillers vous reçoivent, vous écoutent et vous orientent afin de faciliter votre choix.
- Contactez-nous au **02 47 36 81 31**.

### Poser sa candidature

---

- Allez à la rubrique "**Offre de formation**" et sélectionnez la formation qui vous intéresse.

**CANDIDATURE  
EN LIGNE**

- Cliquez sur le bouton " " afin de postuler via un formulaire en ligne.

### Vous n'avez pas le niveau ou diplôme requis pour intégrer la formation choisie ?

---

La validation des acquis VAPP (décret 2013-756 du 20 août 2013) permet d'accéder à une formation proposée par l'Université sans posséder le diplôme requis. Dans ce décret, les acquis du candidat sont pris en compte dans leur globalité, qu'il s'agisse d'acquis pédagogiques ou/et professionnels.

[> En savoir plus](#)

- Nous vous conseillons sur les différentes possibilités et dispositifs existants en matière de financement et établissons le devis correspondant à votre formation.
- Il est nécessaire d'entreprendre ces démarches en parallèle de votre candidature.

### Être admis en formation

---

- Une commission pédagogique étudie votre candidature et peut, selon la formation choisie, vous convoquer à un entretien de sélection.
- Vous recevez votre confirmation d'admission.
- Vous signez votre contrat de formation et remplissez votre dossier d'inscription administrative à l'université. Si votre formation est financée par un tiers (votre entreprise, un OPCA...), c'est celui-ci qui signe une convention.

## BOITE A OUTILS

[Documents en téléchargement](#)

## NOUS CONTACTER

[Formulaire de contact](#)

Tél : 02 47 36 81 31

Retrouvez nos actualités sur :



## CATALOGUES EN LIGNE

